



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

L'an 2019, le 19 juin, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 13 juin 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### **Etaient présents :**

M. René ACREMENT, M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, M. Philippe DANIEL, M. Jacques DEWAELE, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, M. Laurent GELLENONCOURT, Mme Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, M. Maurice HERIAT, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Fernand PHILIPPE, M. Guy SERVANT, M. Éric TAVERNE, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME

### **Etaient excusés avec pouvoir :**

M. Jacques LAMBLIN pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. François GENAY pouvoir à M. Christian GEX.

### **Etai(ent) excusé(s) :**

M. Philippe ARNOULD, M. Guy BIENTZ, Mme Claudine COLAS, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, Mme Dominique JACQUOT, M. Francis LARDIN, M. Jean-Paul MARTIN

M. Jean-Christophe AUBERT remplacé par M. Gérard COINSMANN, Mme Annie FARRUDJA remplacée M. Maurice HERIAT, M. Jacques PISTER remplacé M. Fernand PHILIPPE, M. Jonathan KURKIENCY remplacé M. Guy SERVANT, M. Frédéric MAILLIOT remplacé M. Éric TAVERNE

**Voix consultatives** : Mme Sophie LEHE était présente et M Claude RICHARD était excusé.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Damienne VILLAUME.

### **2019-038 : ADMINISTRATION GENERALE : PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES 2019 (PPA 2019) ENTRE SCALEN ET LE PETR DU PAYS DU LUNÉVILLOIS**

#### **Convention en annexe**

Il est rappelé à l'assemblée l'adhésion du PETR du Pays du Lunévillois à l'agence SCALEN depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Chaque année un programme partenarial d'activités 2019 (PPA 2019) est établi par SCALEN.

En 2019, il tient compte d'un contexte marqué par une organisation territoriale en pleine mutation, par de profonds changements sociétaux, et la nécessaire adaptation de l'ingénierie. A titre indicatif, il peut être fait état de :

- La mise en œuvre par la Région Grand Est des grands schémas de planification et des contractualisations qui les accompagnent.
- La montée en puissance des intercommunalités étendues, les transferts de compétences et le renouvellement de la planification spatiale.
- La pertinence du Sud Lorraine comme espace de dialogue, de partage et de coopération, en relation avec la Région Grand Est et l'Etat, dans un environnement européen et transfrontalier.
- L'interdépendance entre espaces urbains, péri-urbains et ruraux, la fragilisation des territoires ruraux et l'enjeu du maintien des services.
- La priorité du développement économique et de l'attractivité des territoires.
- L'enjeu des transitions écologique et numérique qui bouleversent les pratiques économiques, sociales et culturelles.
- La mise en place d'un écosystème d'ingénierie régional, notamment dans le domaine du développement Economique.

Le PETR du Pays du Lunévillois confirme son intérêt pour les travaux partenariaux partagés qui pourront nourrir ses réflexions sur le positionnement de son territoire, son évolution et sur les nouveautés en matière de planification spatiale et de droit de l'urbanisme.

Pour 2019, le PPA de SCALEN aborde des thématiques et échelles de travail qui contribuent à la réflexion stratégique et opérationnelle du PETR du Pays du Lunévillois, en particulier :

- Le Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) : finalisation du diagnostic et accompagnement à la rédaction du POCE.
- L'accompagnement à la finalisation du Contrat Local de Santé (CLS)
- L'attractivité et prospection : accompagnement de la présence du territoire dans une démarche concertée avec la Métropole du Grand Nancy (salons professionnels).

Ainsi pour permettre la mise en œuvre de ce programme, la subvention globale attribuée par le PETR du Pays du Lunévillois à l'Agence SCALEN s'élève à 69 000 Euros au titre du financement du programme partenarial d'activités 2019 de SCALEN. Il est à préciser que la CCTLB participera à hauteur de 25 000,00 € dans le cadre de l'attractivité et prospection comme précisé dans le DOB 2019 et à l'inscription des recettes au budget principal 2019.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité de Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la convention entre l'Agence SCALEN et le PETR du Pays du Lunévillois
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout documents se rapportant à ce dossier
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2019

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Lunéville  
Le Président, Hervé BERTRAND

